



**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du jeudi 26 août 2021

Présents : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six août l'assemblée régulièrement convoquée le 18 août 2021, s'est réunie sous la présidence de Patrick DEREGNAUCOURT

Sont présents: Patrick DEREGNAUCOURT, Olivier ASSET, Dominique VINCART, Michel ROUSSETTE, Nathalie LECOEUUVRE, Joseph MARCZYSZYN, Sandrine HUMEZ, Marie-Claude COUPE, Jonathan DERNONCOURT, Jérémy DITTE, Clémentine COTTINET

Votants: 11

Représentés:

Excuses: Bernard LETURCQ, Régis GRAS

Absents: Martial PERU, Jean-Marc BACHELET

Secrétaire de séance: Michel ROUSSETTE

**Objet: PROCEDURE DE CONSULTATION - ARTICLE R323 - 25 PARC EOLIEN DES QUINTEFEUILLES 1
LES VAILLAIRES HAUCOURT - D 2021 008**

Le Maire informe l'Assemblée de la procédure de consultation article R323-25 émise par ENNEDIS pour des travaux souterrains en chaussée sur la RD 43 traversant le village et demande aux membres de l'Assemblée d'émettre leurs observations. Le Maire précise que Messieurs ASSET et DERNONCOURT ne participent pas au vote étant employés d'ENNEDIS, après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'émettre un avis défavorable à cet ouvrage sachant que ces travaux de tranchées souterraines vont détruire le tapis de macadam de la rue de Boiry
- et stipule qu' au cas où notre décision ne serait pas retenue nous exigeons d'office la réfection totale du tapis de la chaussée rue de Boiry par ENNEDIS.

Objet: PARCELLE AA 0027 LIEU-DIT "LE VILLAGE" - D 2021 009

Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur MERCIER Jean-Marie, domicilié 3 rue du Maréchal Leclerc à Hamblain-Les-Prés, propose d'acheter la parcelle lieu-dit "le village" AA 27, d'une surface de 350 m², attenante à sa propriété dans son courrier du 10 mars 2021 et demande l'avis de l'Assemblée, après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

à ce jour de ne pas vendre la parcelle AA 27 qui permet d'avoir une réserve foncière pour les besoins éventuels de la Commune..